

Guide du voyageur

ÉDITION 2015 / 2016



Réseau du syndicat mixte des transports
Ouest Étang de Berre



www.ulyssereseau.fr
www.lepilote.com

ULYSSE

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ

- Trois lignes de liaison entre les communes, avec des services plus fréquents, plus rapides et plus réguliers.
Fréquence toutes les 30 minutes aux heures de pointe.
Fonctionnent le dimanche et les jours fériés, sauf le 25/12, 01/01 et 01/05.
- Trois lignes armatures desservant les principaux pôles générateurs de déplacement du territoire sur Istres, Miramas et Martigues / Port-de-Bouc, passage toutes les 15 minutes aux heures de pointe. Fonctionnent le dimanche et les jours fériés, sauf le 25/12, 01/01 et 01/05.
- Des lignes de desserte locale complètent la desserte des principales zones urbaines.
- Un service de transport à la demande « Allô le bus » pour mieux desservir les zones d'habitat diffus.
- Un service de transport à la demande « Allô le bus, PMR » : service de proximité à destination des Personnes à Mobilité Réduite.
- Des services de renfort aux horaires scolaires pour favoriser les trajets domicile-école.

SOMMAIRE

Présentation du réseau	p 3 à 13
• Chiffres clefs	p 3
• Les lignes de liaison	p 4 et 5
• Les lignes armatures	p 5
• Les lignes de desserte locale	p 6 à 8
• Les navettes de centre-ville	p 9
• Service «Allô le bus»	p 10 et 11
• Service «Allô le bus, PMR»	p 12 et 13
A l'école, Ulysse vous y conduit	p 14 à 25
Voyager en toute tranquillité	p 26 à 28
Tarifcation unique et interopérabilité avec la carte Odyssee	p 29 et 30
Les Boutiques du réseau	p 31
Destinations favorites	p 32 à 35

PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Le réseau Ulysse est présent sur le territoire de 2 intercommunalités situé à l'Ouest de l'Étang de Berre : Ouest Provence et le Pays de Martigues.

Il dessert 9 communes : Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saint-Mitre-les-Remparts.

Il concerne 170 000 habitants.

Le réseau Ulysse se structure autour de 3 lignes de liaison, de 3 lignes armatures et de 19 lignes de desserte locale. Un service de transport à la demande « Allô le bus » complète l'offre de service pour les zones d'habitat diffus.

Service de transport à la demande à destination des Personnes à Mobilité Réduite.

Quelques chiffres clefs :

3 236 782
voyageurs
transportés
en 2014,
fréquentation
en hausse
de + 30 %

25 lignes :
3 lignes de liaison,
3 lignes structurantes
et 19 lignes
de desserte locale.
Navettes de centre-ville,
navette maritime.
Service de transport
à la demande
(Allô le bus et
Allô le bus PMR).

4 203 000 km
parcourus en 2015,
soit 25 km/
habitant

Plus de 150
circuits de renfort
en période scolaire
et près de 12 000
scolaires transportés
quotidiennement

PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Les lignes de liaison (Ligne 1, 2 et 25), les lignes armatures (Lignes 6, 10 et 22) et certaines lignes de desserte locale (Lignes 21, 23 et 26) fonctionnent également les dimanches et les jours fériés sauf le 25/12, 01/01 et 01/05.

Les autres lignes de desserte locale fonctionnent du lundi au samedi.

Attention : principe de variation d'horaires suivant les lignes en fonction des vacances scolaires (petites ou grandes) et le samedi.

LES LIGNES DE LIAISON :

LIGNE 1

Port-Saint-Louis-du-Rhône / Fos-sur-Mer / Istres / Miramas.

Liaison directe entre Miramas, Istres, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, en direction ou en provenance de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Fréquence jusqu'à 30 minutes aux heures de pointe.

Horaires en correspondance avec les lignes SNCF en direction ou en provenance de Marseille (Gare SNCF de Miramas).

Desserte de la zone d'activité du Guignonnet à Fos-sur-Mer, arrêt «Raffinerie».

LIGNE 2

Port-Saint-Louis-du-Rhône / Fos-sur-Mer / Port-de-Bouc / Martigues. Liaison directe entre Martigues, Port-de-Bouc, Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Fréquence jusqu'à 30 minutes aux heures de pointe.

Desserte de la zone d'activité du Guignonnet à Fos-sur-Mer, arrêt «Raffinerie».

Système de correspondance à Fos-sur-Mer, arrêt «Malraux», pour les voyageurs en direction ou en provenance de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

LIGNE 25

Martigues / Saint-Mitre-les-Remparts / Istres / Miramas.

Liaison directe entre Martigues et Miramas, en desservant Saint-Mitre-les-Remparts et Istres.

Fréquence jusqu'à 20 minutes aux heures de pointe.

Desserte du lycée Langevin à Martigues, de la ZAC des Etangs à Saint-Mitre-les-Remparts, du Ranquet, des Heures Claires, de la Gare routière à Istres et de la gare SNCF à Miramas.

Ligne en correspondance à Miramas (Gare SNCF) avec la ligne 25 du réseau Cartreize en direction de Salon de Provence, d'Aix-en-Provence.

LES LIGNES ARMATURES :

.....

LIGNE 6

Istres, «Rassuen / Charles Monier». Desserte du quartier de la Prédina, du Prépaou, du centre commercial des Cognets, desserte renforcée de la zone d'activité du Tubé, incluant la Base aérienne. Liaison améliorée entre le centre-ville et la zone d'activités du Tubé, desserte des établissements scolaires du 2^{ème} degré.

Un passage toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

LIGNE 10

Miramas, «Royaume-Uni / Camus». Liaison entre les zones d'habitat dense, le centre-ville et la gare SNCF.

Correspondances assurées avec les trains et les lignes départementales sur le pôle d'échanges de la gare SNCF.

Un passage toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

LIGNE 22

Martigues / Port-de-Bouc, «Aigues Douces / Figuerolles».

Desserte des principaux pôles générateurs de déplacements des deux communes. Liaisons assurées entre les zones d'habitat et les principaux pôles générateurs de déplacements (l'Hôpital, le centre commercial Auchan, l'Escaillon, parc de Figuerolles...), correspondances facilitées avec les lignes départementales au départ de Martigues, en direction d'Aix-en-Provence, de Marseille.

Un passage toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU

LES LIGNES DE DESSERTE LOCALE :

LIGNE 3

Port-Saint-Louis-du-Rhône, «Douane/La Tour/Pôle jeunesse».

Desserte renforcée du centre-ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, itinéraire modifié et simplifié.

LIGNE 4

Fos-sur-Mer, «Aquaron / Grande Plage». Liaison entre les quartiers Ouest et Est de la ville, desserte de l'Hôtel de ville, du CCAS, des centres commerciaux (Intermarché, Les Vallins), du collège André Malraux.

Fréquence aux 30 minutes.

LIGNE 5

Fos-sur-Mer, «Lavalduc / Engrenier». Desserte de la zone d'activités de Lavalduc, du quartier du Pont du Roy, de la Gare SNCF, des centres commerciaux (Intermarché, Les Vallins), du collège André Malraux.

LIGNE 7

Istres, «ZI Retortier / Coutarel». Desserte de la zone d'activités du Rétorcier, des centres commerciaux des Craux et des Cognets, du quartier du Prépaou, desserte des établissements scolaires du 2^{ème} degré.

Desserte de la Base aérienne à certains horaires.

LIGNE 8

Istres, «Clinique / Maison de retraite». Desserte de la clinique, du centre nautique, du centre-ville, du centre commercial des Cognets, du quartier du Prépaou, de l'AFPA et de la Maison de retraite, desserte des établissements scolaires du 2^{ème} degré.

LIGNE 9

Istres «Gare routière / Entressen». Services plus directs entre Entressen et le centre-ville d'Istres, desserte régulière de la ZA du Tubé durant la journée, desserte des établissements scolaires du 2^{ème} degré.

LIGNE 11

Miramas, « Gare SNCF / Centre-ville (Saint-Chamas) ». Liaison entre les quartiers est et ouest de la ville, trajet prolongé jusqu'à Saint-Chamas.

LIGNE 12

« Istres / Saint-Chamas ». Liaison entre Istres et Saint-Chamas.

LIGNE 13

Miramas / Istres « Gare SNCF / Gare routière ». Liaison entre la gare SNCF de Miramas et la zone d'activités du Tubé à Istres. Horaires en correspondance avec les lignes SNCF en provenance ou en direction de Marseille.

LIGNE 21

Martigues, « Canto-Perdrix / Gustave Eiffel ». Desserte du centre commercial Auchan, du lycée Langevin, de l'Hôtel de ville.

LIGNE 23

Martigues, « La Gravade / Place des Aires ». Desserte de la gare SNCF de Lavéra, des zones industrielles de Lavéra et d'Ecopolis. Liaison avec les pôles générateurs de déplacement et la Place des Aires, située au centre-ville.

LIGNE 24

Martigues, « Croix de Malte / ZAC des Etangs ». Liaison avec les pôles générateurs de déplacement : Hôtel de ville, centre hospitalier, centre commercial Auchan, lycées Lurçat et Brise Lames, zone de l'Escaillon, Parc de Figuerolles et ZAC des Etangs.

LIGNE 26

Martigues, « Les Vignerons / Place des Aires ». Desserte du stade Julien Olive, de l'hôpital du Vallon, du centre hospitalier, du lycée Lurçat, du collège Pagnol, du centre-ville.

LIGNE 28

Port-de-Bouc, « Aigues Douces / Centre commercial Carrefour ». Liaison entre le centre-ville, le centre commercial Carrefour et la zone d'activités de la Grand'Colle.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU

LES LIGNES DE DESSERTE LOCALE (suite) :

LIGNE 29

« Martigues (Place des Aires) / Saint-Mitre-les-Remparts / Istres (Gare routière) ». Fréquence aux 30 minutes aux heures de pointe, liaison entre le centre-ville de Martigues et d'Istres, des centres commerciaux Auchan, de la ZAC des étangs, des Cognets, des établissements scolaires (lycées Langevin et Rimbaud, collège Daudet), de l'AFPA.

LIGNE 30

Martigues, « Le Port-Place des Aires ». Liaison directe entre le centre-ville de Martigues et Carro / La Couronne.

LIGNE 31

Martigues / Port-de-Bouc, « Halle de Martigues / Carrefour ». Desserte régulière du collège Daumier, du quartier des Fabriques, du Mas de Pouane, des centres commerciaux Intermarché et Carrefour et du centre-ville de Port-de-Bouc. Prolongement jusqu'à la Halle de Martigues (desserte de l'hôtel de ville, du boulodrome).

LIGNE 32

Port-de-Bouc, « Jardins de Louis / Bottai ».

Desserte du lotissement Les Jardins de Louis, des habitations de Logirem, de la Cité SNCF, du lycée Jean Moulin, de la gare SNCF, du centre-ville et du centre commercial Carrefour. Desserte des plages (Bottai, des Ours et des Tamaris).

Fonctionnement de services l'été pour la desserte des plages :

Navettes Napoléon et Côte Bleue : Mises en place durant les mois de juillet et d'août, en complément des lignes de desserte du littoral.

LES NAVETTES DE CENTRE-VILLE :

Des navettes de desserte de l'hyper-centre d'Istres et de Martigues afin de favoriser l'accès, de dynamiser les déplacements quotidiens des populations dans l'hyper-centre en transport en commun. Service de navettes gratuit pour l'usager.

Navette La Vénitienne

Desserte des quartiers de Jonquières, L'Île et Ferrière avec desserte du conservatoire Pablo Picasso. Ligne fonctionnant du lundi au samedi de 7h30 à 19h30.

Navette Circé

Desserte du centre-ville d'Istres, en lien avec les parkings, en correspondance à la gare routière et assurant une desserte de la gare SNCF. Ligne fonctionnant du lundi au samedi de 8h15 à 19h10 par un système de rotation à sens unique à fréquence 30 minutes. Un itinéraire pensé au plus près des commerces du centre-ville.

Navette Nauti'bus

En complément des lignes urbaines et des services «Allô le bus», dans la desserte du centre-ville de Martigues, mise en place d'un service de navette maritime, sur le canal de Caronte. Cette navette dessert les quartiers de Ferrière, l'Île et Jonquières.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Allô le bus

Desserte
des zones
d'habitat diffus

Service de proximité
en complément
des lignes urbaines
sur l'ensemble du territoire
du Syndicat Mixte
des transports

-
- **Réservation possible 1 heure avant le voyage
(24 heures pour les personnes à mobilité réduite).**

-
- **Service ouvert à tout public.**

-
- **Desserte uniquement intramuros.
Pour les déplacements entre les villes, utiliser
les lignes de liaison.**

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

Ce service est accessible aux personnes à mobilité réduite sur le principe d'une réservation 24h à l'avance. Sous réserve de disponibilité.

«Allô le bus» ne peut être réservé :

- Si une ligne régulière passe à l'arrêt choisi à moins de 30 minutes.
- En cas de desserte de l'établissement scolaire par une ligne « spécifique scolaire ».

NUMÉRO DE RÉSERVATION (OUEST PROVENCE) :

pour les communes de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, et Miramas.

04.42.77.07.07

NUMÉRO DE RÉSERVATION (OUEST PROVENCE) :

pour la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

06.43.07.96.54

NUMÉRO DE RÉSERVATION (PAYS DE MARTIGUES) :

pour les communes de Martigues et Port-de-Bouc.

04.88.93.00.41

SERVICE TAD/TGV :

- Service disponible pour tout trajet desservant un arrêt du réseau Ulysse, depuis ou vers la gare SNCF de Miramas, à certains horaires d'arrivée ou de départ du TGV.
- Ce service fonctionne 7 jours / 7 (à l'exception des jours fériés).
- Réservation au 04.42.77.07.07, jusqu'à 3 jours ouvrables avant le déplacement.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU

Allô le bus, PMR

Service
à destination
des Personnes
à Mobilité
Réduite

Service adapté aux Personnes à Mobilité Réduite, de transport collectif de voyageurs au même titre que le réseau régulier Ulysse.

Il s'adresse aux personnes dans l'impossibilité d'utiliser le réseau urbain en raison de difficultés de mobilité, avec un taux d'invalidité de 80% et plus.

LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE

Réservation obligatoire 24h avant le service :

NUMÉRO DE RÉSERVATION (OUEST PROVENCE) :

Pour Cornillon-Confoux/Fos-sur-Mer/Grans/istres/Miramas/
Port-Saint-Louis-du-Rhône, du lundi au vendredi de 7h à 19h
et le samedi de 7h à 13h

04.42.77.07.07

NUMÉRO DE RÉSERVATION (PAYS DE MARTIGUES) :

Pour Martigues/Port-de-Bouc/Saint-Mitre-les-Remparts,
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

04.88.93.00.41

- Service d'adresse à adresse, avec une prise en charge et une dépose sur le trottoir de la voie publique. Il n'y a pas d'accompagnement du conducteur.
 - Service effectué avec des véhicules équipés pour accueillir tout type de personne à mobilité réduite.
 - Inscription obligatoire auprès de l'une des Boutiques Ulysse pour bénéficier de ce service.
 - Déplacement assuré sur l'ensemble des 9 communes du Syndicat mixte des transports.
-

A l'école,

ulyse vous y conduit

VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ



**AU POINT D'ARRÊT
TROP DE BLESSÉS, TROP DE TUÉS...**

Quand j'attends le car :

- J'arrive au moins 3 mn à l'arrêt avant l'heure,
- Je me tiens éloigné du trottoir quand le car arrive,
- Je ne cours surtout pas après le véhicule si je suis en retard !

A l'arrivée du car :

- J'attends l'arrêt complet du véhicule pour m'avancer,
- Je ne me précipite pas sur la porte,
- Je monte calmement sans bousculer les autres.

Dans le car :

- Je place mon cartable sous le siège,
- Je m'assoie et j'attache ma ceinture de sécurité,
- Je reste calme et assis pour ne pas gêner et distraire le conducteur,
- Je ne fume pas et ne joue pas avec briquet ou allumettes.

Quand je descends :

- Je ne saute pas du car et je me tiens à la rampe,
- Je ne passe pas devant le car,
- J'attends que le car soit parti pour traverser la route,
- Je traverse la route sur un passage piéton, chaque fois que c'est possible, en surveillant à gauche et à droite.
Attention aux véhicules qui dépassent.

Les jeunes fréquentant un établissement scolaire, voyagent gratuitement.

A ce titre, ils doivent être inscrits au transport scolaire et être en possession d'une carte de transport qu'ils valident à chaque montée dans le bus.

Par ailleurs, avant chaque rentrée scolaire, de préférence avant le 31 août, chaque élève doit la faire recharger auprès de l'antenne scolaire, située sur sa commune de résidence.

INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE :

La carte de transport est obligatoire pour monter à bord du véhicule. En effet, sans carte ***l'accès au bus ne sera pas possible.***

Rappel : l'abonnement annuel scolaire est gratuit

Qui peut bénéficier de la carte d'abonnement scolaire ?

- Tout enfant âgé d'au moins 3 ans.
- Tout élève inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé ou fréquentant un centre de formation des apprentis (CFA/CFAI).
- Tout élève domicilié sur le territoire desservi par le SMGETU.

Quel imprimé remplir ?

Retirer un dossier d'inscription :

- Après de l'antenne scolaire située sur votre commune ou auprès de votre mairie.

Pièces à joindre avec le dossier d'inscription :

- 1 photo d'identité couleur.
- Photocopie d'un justificatif de domicile (datant de moins de trois mois).
- Justificatif d'inscription à l'établissement scolaire fréquenté (pour les élèves de 16 ans et plus).

Le dossier avec les pièces jointes doit être remis à l'antenne scolaire de votre commune de résidence ou de votre mairie.

Desserte des établissements scolaires au départ de **FOS-SUR-MER**

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Fos-sur-Mer		

COLLÈGE

André Malraux	André Malraux	221 Plan d'Arenc-Hôtel de ville / 221 Pignatel 221 Les Crottes / 221 Fournil / 221 Fenouillère 221 Hôtel de ville / 221 Chemin de la Colline
---------------	---------------	--

PRIMAIRES - MATERNELLES

Giono-Mauron	Devant l'école maternelle Marie Mauron	214 David-Gendarmerie 214 Ch. de Blanc-Pont du Roy-Plage
Michel Gérachios	Devant l'établissement	211 Ch. de Blanc-Archevêque 211 Plan d'Arenc-Aquaron
Jonquièrre d'Arbaud	Devant l'établissement	213
Léonce Hérail	Devant l'établissement	212 Hesperides-Hôtel de Ville 212 Chemin de Blanc-Fenouillère

Istres

COLLÈGES

Savary	CEC	L1 / L1 Bis / 431 / 432 / 433 / 434
Coutarel	Coutarel	L1 Bis / 431 / 432 / 433 / 434
Daudet	Daudet	L1 / L1 Bis / 431 / 432 / 434
Pasteur	Pasteur / Gare routière	L1 / L1 Bis / 431 / 432 / 434

LYCÉES

CFAI	Colonnes / CFAI / Cognets	L1 / L1 Bis / 431 / 434 / L Istres / Vitrolles
Latécoère	CEC / Latécoère	L1 / L1 Bis / 434
Arthur Rimbaud	Rimbaud / La Salle	L1 / L1 Bis / 431 / 432 / 433 / 434

Pour tout renseignement concernant les circuits et lignes scolaires, contacter le service éducation de votre commune ou votre antenne scolaire.

Pour toute perturbation, consulter
www.lepilote.com
et
www.ulyssereseau.fr

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
		Miramas
		COLLÈGES
La Présentation de Marie	Fontlongue	L1 Bis / 435
Camus	Camus	435
		LYCÉES
Fontlongue	Fontlongue / Aubanel	L1 Bis / 435
Cocteau	Théâtre Cocteau / Bibliothèque	L1 Bis / 435
Alpilles	Alpilles	L1 Bis / 435
		Port-Saint-Louis-du-Rhône
		COLLÈGE
Robespierre	Robespierre	437 / 505 / 506 / 802 / L2 Bis / 852 / 853
		LYCÉE
Henri Leroy	Leroy / Hôtel de ville (Me)	802 / 852 / 853 / 505 / 506
		Port-de-Bouc
		COLLÈGES
Paul Eluard	Eluard	L2 / L2 Bis / 551 / 555 / 700 / 702 / 750
Frédéric Mistral	Montgrand	550 / 551 / 552 / 554 / 555 / 556 / 700 / 702 / 750
		LYCÉES
Charles Mongrand	Montgrand	700 / 750 / 550 / 551 / 552 / 554 / 555 556 / 702
Jean Moulin	Jean Moulin	L 2 / 700 / 750 / 550 / 551 / 552 / 554 / 555 556 / 702
Rol Tanguy	Montgrand	700 / 750 / 550 / 551 / 552 / 554 / 555 556 / 702
		Martigues
		LYCÉES
Langevin	Langevin	L 2 / 501 / 502 / 503 / 504 / 800 / 801 / 850
Brise Lames	Brise Lames	501 / 502 / 503 / 504 / 800 / 801 / 850
Jean Lurçat	Jean Lurçat	501 / 502 / 503 / 504 / 800 / 801 / 850
		Saint-Chamas
		LYCÉE
Les Ferrages	Collège Coutarel / Ferrages	433 / L 12 / L 1 Bis
		Salon-de-Provence
		COLLÈGE
La Présentation de Marie	La Présentation	C 601
		LYCÉES
Saint Jean	Saint Jean	C 601
L'Empéri	L'Empéri	C 601
Adam Craponne	Adam Craponne	C 601
Viala Lacoste	Viala Lacoste	C 601
Le Rocher	Le Rocher	C 601

Desserte des établissements scolaires au départ d'ISTRES

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Istres		
PRIMAIRES ET MATERNELLES		
Clef des Champs	Clef des Champs	C : 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 53 / 54
La Buissonnière	Gymnase	C : 5 / 53
Predina	Devant l'établissement	111
Armanet	Devant l'établissement	111 / C : 13 / 15 / 16 / 37
Jacqueline Auriol	Devant l'établissement	L : 12 / C : 25 / 26 / 31 / 56 / 139
René Calamand	Baumes	112 / 56
Clos de la Roche	Devant l'établissement	113
Gouin	Devant l'établissement	114 / C : 12 / 14 / 18 / 22 / 27 / 36 / 39 / 40 / 51
Sainte Catherine	Sainte Catherine	114 / C : 12 / 27 / 39 / 51
Mendes France	Devant l'établissement	113
Jules Ferry	Devant l'établissement	116 / C : 8 / 23 / 29 / 30
Jean Moulin	Devant l'établissement	C : 15 / 16
Camille Pierron	Devant l'établissement	116 / C : 8 / 23 / 26 / 29 / 30 / 56
Bayanne	Devant l'établissement	118/138/C : 57 / 58
COLLÈGES		
Coutarel	Coutarel	L : 1 / 1 Bis / 6 / 7 / 8 / 9 / 9 Bis / 12 / 131 / 133 / 134 / 135 C : 7 / 10 / 17 / 21 / 28 / 38 / 42 / 43 / 46 / 50 / 55
Pasteur	Gare Routière	L : 1 / 1 Bis / 6 / 7 / 8 / 9 / 9 Bis / 12 / 13 / 25 / 29 / 131 / 133 / 134 / 135 C : 7 / 10 / 17 / 21 / 28 / 34 / 38 / 42 / 43 / 46 / 50
Savary	CEC	L : 1 / 1 Bis / 6 / 7 / 8 / 9 / 12 / 13 / 25 / 29 / 131 / 132 / 133 / 134 / 135 C : 7 / 10 / 17 / 21 / 28 / 34 / 42 / 43 / 46 / 50
Daudet	Daudet / Prepaou	L : 1 / 1 Bis / 6 / 7 / 8 / 9 / 12 / 29 / 131 / 132 / 134 / 135 / 136 C : 10 / 28 / 32 / 34 / 42 / 43 / 50

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
LYCÉES		
Rimbaud	Salle / C20-24 Halte Rimbaud	L : 1 / 1 Bis / 6 / 7 / 8 / 9 / 12 / 25 / 29 / 132 / 135 C : 7 / 10 / 17 / 20 / 21 / 24 / 28 / 32 / 34 / 41 42 / 43 / 46 / 50
Latecoere	Bolles / CEC	L : 1 / 1 Bis / 6 / 7 / 8 / 9 / 12 / 29 / 132 / 135 C : 10 / 17 / 21 / 28 / 34 / 46
Fos-sur-Mer		
André Malraux	Malraux	L : 1 / 1 Bis
Martigues		
Langevin	Parking Paul Langevin	705 / 706 / 703 / 707 / 507 / 508 / 500
Jean Lurçat	Parking Jean Lurçat	705 / 706 / 703 / 707 / 507 / 508 / 500
Brise lames	Brise lames	705 / 706 / 703 / 707 / 507 / 508 / 500
Miramas		
Cocteau	Théâtre Cocteau	L : 1 Bis / 435 / 435R / 436 / 436R
Les Alpilles	Devant l'établissement	L : 1 Bis / 435 / 435R / 436 / 436R
Carraire	Devant l'établissement	435 / 435R
Camus	L1-Chave / Devant l'établissement	L : 1 / 435 / 435R
Fontlongue	Fontlongue / Aubanel	L : 1 Bis / 436R
Port-de-Bouc		
Jean Moulin	Lycée Jean Moulin	700 / 701 / 702 / 556 / 557 / 553 / 552 / 551 / 555
Mongrand	Lycée Mongrand	700 / 701 / 702 / 556 / 557 / 553 / 552 / 551 / 555
Eluard	Paul Eluard	700 / 701 / 702 / 556 / 557 / 553 / 552 / 551 / 555
Port-Saint-Louis du Rhône		
Henry Leroy	Devant l'établissement	L : 1 / 437

Pour tout renseignement concernant les circuits et lignes scolaires, contacter le service éducation de votre commune ou votre antenne scolaire.

Pour toute perturbation, consulter www.lepilote.com et www.ulyssereseau.fr

Desserte des établissements scolaires au départ de **MARTIGUES**

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Martigues		
Élémentaire Canto-Perdrix	Devant l'établissement	5235-1 / 5235-2 / L 21
Élémentaire de la Couronne	Devant l'établissement	5116-1 / 5116-2 / L 30
Élémentaire de Saint Pierre	St Pierre École	5115-1 / 5115-2 / L 23
Élémentaire J. Jaurès	Devant l'établissement	5234-1 / 5234-2
Élémentaire H. Tranchier	Devant l'établissement	5234-1 / 5234-2
Collège G. Philipe	Parking G. Philipe	5109-1 / 5101-1 / 5101-2 / 5101-3 5101-4 / 5101-5 / 5113 / 5114-1 5114-2 / L 21
Collège H. Wallon	Collège Wallon	5108-1 / 5108-2 / 5108-3 / 5223-1 5223-2 / 5226-1a / 5226-1b / 5226-2a 5226-2b / L 21
Collège H. Daumier	Devant l'établissement	5220-1a / 5220-1b / 5220-2 / 5220-3 5221-1 / 5221-2 / 5222-1 / 5222-2 5231-1a / 5231-1b / 5231-2 / L 31
Collège M. Pagnol	Devant l'établissement	5102-1 / 5102-2 / 5103-1 / 5103-2 5103-3 / 5107-1 / 5107-2 / 5109-1 5109-2 / 5109-3 / 5112-1 / 5112-2 5227-1a / 5227-1b / 5227-2 / 5228-1 5228-2 / 5229-1a / 5229-1b / 5229-2 5229-3 / 5230-1 / 5230-2 / 5233-1 5233-2 / L 22 / L 24

Pour tout renseignement concernant les circuits et lignes scolaires, contacter le service éducation de votre commune ou votre antenne scolaire.

Pour toute perturbation, consulter
www.lepilote.com
et
www.ulyssereseau.fr

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Lycée Jean Lurçat	Parking Jean Lurçat	5102-1 / 5102-2 / 5103-1 / 5103-2 5103-3 / 5107-1 / 5107-2 / 5108-3 5110-2 / 5112-1 / 5112-2 / 5225-1 5225-2 / 5227-1a / 5227-1b / 5227-2 5228-1 / 5228-2 / 5229-1a / 5229-1b 5229-2 / 5229-3 / 5230-1 / 5230-2 L 24 / L 26
Lycée Paul Langevin	Parking Paul Langevin	5102-1 / 5102-2 / 5103-1 / 5103-2 5103-3 / 5107-1 / 5107-2 / 5110-1 5110-2 / 5110-3 / 5111-1 / 5111-2 5224-1a / 5224-1b / 5224-2 / 5232-1 5232-2 / L 2 / L 22 / L 25 / L 29
Port-de-Bouc		
Lycée Jean Moulin	Lycée Jean Moulin	5104-1 / 5104-2 / 5105-1 / 5105-2
Lycée C. Mongrand	Lycée Mongrand	5104-1 / 5104-2 / 5106-1 / 5106-2 5218-1 / 5218-2 / 5219-1 / 5219-2
Collège Eluard	Collège Eluard	5104-1 / 5104-2 / 5105-1 / 5105-2
Istres		
Lycée Latécoère	Devant l'établissement	558 / 704 / L 25 / L 29
Lycée Rimbaud	Devant l'établissement	558 / 704 / L 25 / L 29
Collège Savary	CEC	558 / 704 / L 25 / L 29
Collège Pasteur	Gare routière	558 / 704 / L 25 / L 29
Port-Saint-Louis-du-Rhône		
Lycée H. Leroy	Devant l'établissement	505 / 506 / L 2 Bis
Collège Robespierre	Devant l'établissement	505 / 506 / L 2 Bis
Miramas		
Lycée les Alpilles	Devant l'établissement	C601 et L 25 CG

Desserte des établissements scolaires au départ de **MIRAMAS**

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Miramas		
Alpilles	Alpilles	331 / 332 / 333 / L10
Cocteau	Théâtre Cocteau	331 / 332 / 333 / L10
Fontlongue	Fontlongue	L11
Miramaris	Miramaris / Rousse Molière	331 / 332 / 333 / L10
Camus	Camus	331 / 332 / 333 / L10
Carraire	Carraire / BC ville	321 / 332 / 333 / L10
Chantegrive primaire / maternelle	Devant établissement	313
J. Ferry	Devant établissement	313
Miramas village primaire / maternelle	Devant établissement	315
Jean Mace	Devant établissement	311 / 312
Molières maternelle	Devant établissement	311 / 312
Jean Moulin	Devant établissement	314
Istres		
Latécoère	Les Bolles	L1
Tout Établissement	Devant établissement	L1 / L1 Bis
Salon-de-Provence		
Tout Établissement	Devant établissement	601
Saint-Chamas		
Ferrages / Seyssaud	Devant établissement	L6 (Réseau Cartreize)
Port-de-Bouc		
Jean Lurçat / J.Moulin Mongrand	Devant établissement	750
Martigues		
Langevin / Brise Lames Jean Lurçat	Devant établissement	751

Pour tout renseignement
concernant les circuits et lignes scolaires,
contacter le service éducation
de votre commune
ou votre antenne scolaire.

Pour toute
perturbation,
consulter
www.lepilote.com
et
www.ulyssereseau.fr

Desserte des établissements scolaires au départ de **PORT-DE-BOUC**

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Port-de-Bouc		
Lycée J. Moulin	Lycée J. Moulin	7309 / 7311 / 7312 / L22
Lycée C. Mongrand	Mongrand	7310 / 7311 / 7312 / L32
Collège P. Eluard	Devant l'établissement	7309 / 7310 / 7312 L2 / L22 / L32
Collège F. Mistral	Mongrand	7310 / 7311 / 7312 / L32
École des Arcades	Devant l'établissement	7313 / L28
Groupe scolaire M. Pagnol	Devant l'établissement	7313 / L28
École L. Michel	Devant l'établissement	7315
École R. Rolland	Portail école	7315
École L. Tichadou	Arrêt Romain Rolland	7315 / L2
École A. France restaurant scolaire F. Mistral	Devant l'établissement	7316
Martigues		
Lycée P. Langevin	Devant l'établissement	7301 / 7302 / 7303 / 7304 7308 / L2
Lycée Jean Lurçat	Devant l'établissement	7305 / 7306 / 7307 / 7308
Lycée Brise Lames	Devant l'établissement	7305 / 7306 / 7307
Istres		
Lycée Latécoère	Les Bolles	558 / 704
Lycée Rimbaud	La Salle	558 / 704
Collège Savary	CEC	558 / 704
Collège Pasteur	Gare Routière	558 / 704
Port-Saint-louis-du-Rhône		
Lycée H. Leroy	Devant l'établissement	505 / 506 / L2 Bis
Collège Robespierre	Devant l'établissement	505 / 506 / L2 Bis
Miramas		
Lycée les Alpilles	Devant l'établissement	C601 CG scolaire + LR25 CG

Desserte des établissements scolaires au départ de **PORT-SAINT-LOUIS** **DU-RHÔNE**

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Port-Saint-louis-du-Rhône		
Jules Verne	Devant l'établissement	215 / 215 R
France Bloch	Devant l'établissement	215 / 215 R
Anatole France	Devant l'établissement	215 / 215 R
Louise Michel	Devant l'établissement	215 / 215 R
Paul Eluard	Devant l'établissement	215 / 215 R
Martigues		
Langevin	Devant l'établissement	L : 2 / L2 Bis / 850 / 501 / 504 puis 550
Brise Lames	Devant l'établissement	L : 2 / L2 Bis / 850 / 501 / 504 puis 550
Jean Lurçat	Devant l'établissement	L : 2 / L2 Bis / 850 / 501 / 504 puis 550
Port-de-Bouc		
Jean Moulin	Devant l'établissement	L : 2 / L2 Bis / 850 puis 702 / 550 / 554
Mongrand	Devant l'établissement	L : 2 / L2 Bis / 850 puis 702 / 550 / 554
Arles		
Tout Établissement	Devant l'établissement	LR21 CG13

Pour tout renseignement concernant les circuits et lignes scolaires, contacter le service éducation de votre commune ou votre antenne scolaire.

Pour toute perturbation, consulter www.lepilote.com et www.ulyssereseau.fr

Desserte des établissements scolaires au départ de SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Nom de l'établissement	Arrêt de desserte de l'établissement	N° circuits scolaires
Saint-Mitre-les-Remparts		
Rostand	Devant l'établissement	925 / 926
Istres		
Daudet	Daudet	900 / 901 / 902 / 903 / 904 905 / 906 / 907 / 908 / 909 910 / 913 / 915 / 916
Savary	CEC	900 / 901 / 912 / 913 / 914 915 / 919 / 920
Coutarel	Coutarel	900 / 901 / 904 / 908 / 912 913 / 914 / 915 / 919 / 920
Pasteur	Gare Routière	900 / 901 / 904 / 908 / 912 913 / 914 / 915 / 919 / 920
Rimbaud	La Salle Halte Routière Rimbaud	900 / 901 / 904 / 908 / 911 912 / 913 / 914 / 915 / 916 919 / 920
Latécoère	Les Bolles / CEC	900 / 901 / 904 / 908 / 912 913 / 914 / 915 / 919 / 920
Martigues		
Langevin / Brises Lames Jean Lurçat	Devant les établissements	921 / 922
Port-de-Bouc		
Mongrand / Jean Moulin	Devant les établissements	923 / 924
Saint-Chamas		
LP Les Ferrages	Devant l'établissement	917 / 920
Salon-de-Provence		
Tout Établissement	Devant l'établissement	LR 25 ou C 601 CG13



Voyagez



Faites signe au conducteur,
car les arrêts
ne sont pas obligatoires.



La montée à bord des bus
se fait par la porte avant.
Présentez votre titre de transport
au conducteur.



Si vous n'avez pas de titre de
transport (ou en cas d'oubli),
achetez-en un auprès du
conducteur.



Les cartes d'abonnement sont
strictement personnelles.
Interdiction de les prêter ou céder,
sous aucun prétexte.

en toute tranquillité



Validez votre titre dès la montée
et conservez-le durant votre trajet.



Se tenir aux barres de sécurité
afin de limiter le risque de chute.



Pour descendre,
prévenir le conducteur en appuyant
sur un des boutons « Arrêt demandé »,
placés sur les colonnes.



Descendre par la porte arrière.
Interdiction de monter ou descendre
en dehors d'un arrêt pour des raisons
de sécurité. **Descendre du bus dans**
le calme et se tenir aux rampes pour
éviter les chutes.
Après la descente du bus, passer
obligatoirement derrière le véhicule.

A BORD DES BUS, LES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE

Pour votre confort et celui de tous les passagers :



Etre attentifs aux autres, céder la place aux femmes enceintes, aux personnes âgées ou à mobilité réduite.



Avoir un comportement respectueux de la tranquillité de chacun et du bon état du matériel.



Comme dans tout lieu public, il est interdit de fumer dans le bus. Cette interdiction s'applique également à la cigarette électronique.



Les animaux ne sont pas acceptés dans le bus, à l'exception des chiens d'aveugle et les animaux de petite taille tenus dans un panier fermé.



Les bus ne sont pas accessibles aux personnes en état d'ébriété au risque de troubler la tranquillité des autres passagers.



L'usage du téléphone et de tout appareil sonore est interdit.

Pour la sécurité de tous :



Les objets volumineux ou dangereux ne sont pas admis.




Enlever vos rollers avant de monter dans le bus et éviter de chahuter.



Il est interdit de manœuvrer les portes de secours sauf en cas d'accident.

Pour la sécurité de votre enfant :



Vous pouvez le laisser attaché, dans la poussette, dos à la route, freins serrés, à l'emplacement signalé par le pictogramme :  sous votre responsabilité et sous certaines conditions : une seule poussette dépliée par bus, en cas de présence d'une personne à mobilité réduite (en fauteuil roulant ou en poussette), la poussette déjà présente devra céder la place et être repliée.

TARIFICATION ET INTEROPÉRABILITÉ

Tarification unique adaptée aux besoins des voyageurs :

• Titre de transport à l'unité	1 €
uniquement vendu à bord du bus, auprès du conducteur (merci de faire l'appoint)	
• Abonnement dix trajets	5,50 €
• Abonnement dix trajets (tarif réduit*)	4 €
• Abonnement mensuel tout public	15 €
• Abonnement annuel tout public	150 €
• Abonnement mensuel « Age d'or » (plus de 60 ans)	7,50 €
• Abonnement annuel « Age d'or » (plus de 60 ans)	75 €

*Personnes à mobilité réduite (taux inférieur) à 80%, demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi (allocation supérieure ou égale au SMIC mensuel brut).

A partir de la validation, correspondance gratuite sur le réseau pendant 2 heures.

Gratuité des navettes centre ville.

Gratuité sur l'ensemble du réseau :

- Pour les moins de 26 ans.
- Bénéficiaires des minimas sociaux (Revenu de solidarité active, allocation temporaire de solidarité aux personnes âgées, allocation adultes handicapés).
- Demandeurs d'emploi inscrit au Pôle emploi (rémunération inférieure au SMIC mensuel brut).
- Personnes à mobilité réduite (taux égal ou supérieur à 80%).
- Salariés, stagiaires, retraités (revenus inférieurs au SMIC mensuel brut).
- Personnes suivies par le PLIE ou la Mission Locale.
- Anciens combattants et veuves d'anciens combattants.

Les justificatifs sont à présenter tous les mois, 3 mois ou une fois par an suivant la gratuité.

Attention :

Toute carte perdue sera dupliquée moyennant la somme de **10 €**

Pensez à la prime transport :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les employeurs (privés, publics...) doivent prendre 50% du coût des abonnements de transports publics, entre le domicile et le lieu de travail de leur salarié.

Si pour assurer vos déplacements domicile/travail vous possédez différents abonnements (SNCF + bus par exemple), l'employeur doit prendre en charge 50% de ces différents abonnements. Ce remboursement s'effectue sur la base des tarifs de 2^{ème} classe. Adressez-vous auprès de la direction des ressources humaines de votre entreprise. La participation de l'employeur est liée à la présentation d'un justificatif par le salarié.

Le justificatif est disponible dans la Boutique Ulysse où l'abonnement est souscrit.

TARIFICATION ET INTEROPÉRABILITÉ

Carte Odyssée

la liberté d'aller encore plus loin !

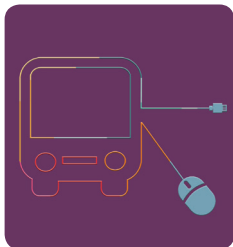
La carte Odyssée, compatible avec le système billettique installé dans les bus, permet de voyager sur le réseau Ulysse mais aussi sur le réseau Carreize et sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du département.

Il suffit de charger sur la carte Odyssée, les titres de transports des réseaux sur lesquels on souhaite se déplacer, auprès des points de vente correspondants.

Cette carte permet de recharger l'ensemble des titres de la gamme tarifaire du réseau **ulyssse**



VOTRE RÉSEAU SUR INTERNET



Avec ulyssereseau.fr vous pouvez, à partir de chez vous, mais également lors de vos déplacements (sur Smartphone et Android), organiser en temps réel vos trajets sur le territoire, choisir vos lignes et itinéraires, sélectionner l'abonnement qui vous convient.... Et pleins d'autres services et applications à découvrir.

Connectez-vous vite à : www.ulyssereseau.fr

BOUTIQUES DU RÉSEAU ULYSSE

Les Boutiques Ulysse donnent des informations sur le réseau, remettent de la documentation, créent, vendent et rechargent les titres de transport ... Ainsi, en un seul et même endroit, l'usager obtient toutes les informations nécessaires pour profiter au maximum du réseau.

Les Boutiques de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône ainsi que l'office de tourisme de Martigues délivrent et rechargent également certains titres du réseau Carreize.

- **Fos-sur-Mer : 04 42 77 07 07**

Halte routière, avenue Jean Jaurès

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h, samedi matin de 7h30 à 12h.

- **Istres : 04 42 77 07 07**

Gare routière, Le Palio

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h, samedi matin de 7h30 à 12h.

- **Martigues : 04 88 93 00 43**

Hôtel de l'Agglomération, rond-point de l'Hôtel de Ville

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

- **Miramas : 04 42 77 07 07**

Gare routière, gare SNCF

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 18h, samedi matin de 7h30 à 12h

- **Port-de-Bouc : 04 88 93 00 47**

Centre commercial La Respérido

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

- **Port-Saint-Louis-du-Rhône : 04 88 93 00 33**

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

DESTINATIONS FAVORITES

y aller avec
Ulysse

Fos-sur-Mer :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Hôtel de ville (L1, L4) Pompidou (L1, L5)
- **La Poste** > Malraux (L1, L2, L4, L5)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Le Théâtre** > Hôtel de ville (L1, L4) Pompidou (L1, L5)
- **Cinéma Odyssee** > Hôtel de ville (L1, L4) Pompidou (L1, L5)
- **Médiathèque** > Malraux (L1, L2, L4, L5)
- **Stade nautique** > Carrefour les Vallins (L1, L2, L4, L5)
- **Grande Plage** > Grande plage (L1, L4)

Déplacement :

- **Gare SNCF** > Engrenier (L2, L5)
- **Boutique Ulysse** > Centre-Ville (L1, L2, L4, L5)

Enseignement secondaire et supérieur :

- **Collège Malraux** > Malraux (L1, L2, L4, L5)

Sanitaire et Social :

- **Centre Communal d'Action Sociale** > Maison de Fos (L4, L5)
- **Maison de l'emploi** > Centre-Ville (L1, L2, L4, L5)

Zones d'activité et commerciales :

- **Centre commercial des Vallins** > Les Vallins (L1, L2)
- **Centre commercial Intermarché** > Louise Michel/David (L4), Louis Brauquier (L1, L5)
- **Centre commercial de la Jonquière** > Malraux (L1, L2, L4, L5).
- **Zone d'activité de Lavalduc** > Lavalduc (L5)/Les Crottes (L5).
- **ZIP** > Raffineries/Les Bannes (L1, L2).

Istres :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Sainte Catherine (L8)
- **SAN Ouest Provence** > Gare Routière (L1, L6, L7, L8, L9, L13, L25, L29)
- **Centre des Finances Publiques** > La Salle (L1, L6, L7, L9, L25, L29)
- **La Poste** > Les Carmes (L1, L6, L8, L9, L13) / La Salle (L1, L6, L7, L9, L25, L29)
- **Sous-Préfecture** > Les Bolles (L6, L8)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Cinéma Le Coluche** > Les Carmes (L1, L6, L8, L9, L13), Ste Catherine (L8)
- **Théâtre de l'Olivier** > Ste Catherine (L8)
- **Centre d'Art Contemporain** > Les Carmes (L1, L6, L8, L9, L13)
- **Médiathèque** > CEC (L1, L6, L7, L8, L9, L25, L29)
- **Conservatoire de musique et de danse** > CEC (L1, L6, L7, L8, L9, L25, L29)
- **Maison pour Tous** > CEC (L1, L6, L7, L8, L9, L25, L29)
- **Espace Pluriel Jeunes** > La Salle (L1, L6, L7, L9, L25, L29)
- **Stade nautique** > Stade Nautique (L8)
- **Office de tourisme** > Sainte Catherine (L8), Les Carmes (L1, L6, L8, L9, L13)

Déplacement :

- **Gare SNCF** > Gare SNCF (L6)
- **Boutique Ulysse** > Gare Routière (L1, L6, L7, L8, L9, L13, L25, L29)

Enseignement secondaire et supérieur :

- **Collège Pasteur** > Gare Routière (L1, L6, L7, L8, L9, L13, L25, L29)
- **Collège Savary** > CEC (L1, L6, L7, L8, L9, L25, L29)
- **Collège Coutarel** > Coutarel (L6, L7, L8, L9)
- **Collège Daudet** > Daudet (L1, L8, L9, L29)
- **Lycée Rimbaud** > La Salle (L1, L6, L7, L9, L25, L29)
- **LEP Latécoère** > Les Bolles (L6, L8)
- **AFPA** > AFPA (L8, L29)
- **CFAI** > Buissonnière (L7)

Sanitaire et Social :

- **Centre Communal d'Action Sociale** > Les Carmes (L1, L6, L8, L9, L13)
- **Clinique d'Istres** > Clinique (L8)
- **Pôle pour l'emploi** > Prépaou/Saladelle (L6, L7)
- **Maison de l'emploi** > Gare Routière (L1, L6, L7, L8, L9, L13, L25, L29)

Zones d'activité et commerciales :

- **Centre commercial Les Cognets** > C Cial les Cognets (L1, L7, L8, L9)
- **Centre commercial Les Craux** > C Cial des Craux (L6, L7, L9, L13)
et Bord de Crau (L6, L7)
- **ZI Retortier** > ZI Retortier (L7)
- **Base aérienne** > Charles Monier (L6, L9, L13)

Martigues :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Hôtel de ville (L20, L21, L22, L24, L26, B)
- **Hôtel d'agglomération** > Hôtel de ville (L20, L21, L22, L24, L26, B)
- **Centre des Finances Publiques** > Lycée P. Langevin (L2, L21, L22, L25, L29, A)
Fleming (L22, L25, L29)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Théâtre des Salins** > Théâtre (L20, L21, L22, L24, L26, B)
- **Médiathèque** > Bibliothèque (L20)
- **Cinéma Le Renoir** > Jean Renoir (L26, B)
- **Cinéma le Palace** > Cinéma (L22)
- **Parc de Figuerolles** > Parc de Figuerolles (L24)
- **Piscine** > Piscine (L22, 25, 29)
- **Maison du tourisme** > Hôtel de ville (L20, L21, L22, L24, L26, B)
- **Plages de Carro / La Couronne** > Plage de Carro (L30) / Plage de La Couronne (L30)
- **La Halle** > Hôtel de ville (L20, L21, L22, L24, L26, B)
- **Conservatoire de musique et de danse Pablo Picasso** > Calmette et Guérin
Font Sarade (L21, L24, L30, A, B)
- **Maison des Jeunes** > Aupèle (L24, L30, A)
- **Musée Félix Ziem** > Doumer (L20, 21, 22, 23, 24, 26, 29, 30, A, B)

Déplacement :

- **Gare SNCF de Croix Sainte** > Gare de Croix Sainte (L22, L31, B)
- **Gare SNCF de Lavéra** > Lavéra (L23, Ligne SNCF, A)
- **Boutique Ulysse** > Hôtel de ville (L20, L21, L22, L24, L26, B)

Enseignement secondaire et supérieur :

- **Collège Gérard Philippe** > G. Philippe (L21, B)
- **Collège Henri Wallon** > H. Wallon (L21, A)
- **Collège Honoré Daumier** > Daumier (L22, B) Guy Moquet (L31)
- **Collège Marcel Pagnol** > Pagnol (L22, 24)
- **Lycée Paul Langevin** > Lycée P. Langevin (L2, L21, L22, L25, L29, A)
- **Lycée Jean Lurçat** > Lycée Lurçat (L24, L26)
- **Lycée Professionnel Brise Lames** > Brise Lames (L24)

Martigues (suite) :

Sanitaire et Social :

- **Hôpital des Rayettes** > L'Hôpital (L22, L24, L26, B)
- **Hôpital du Vallon** > Hôpital du Vallon (L26)
- **Clinique de Martigues** > L. Degut (L21, L23, L24, L30, A, B)
- **Centre Communal d'Action Sociale** > Hôtel de ville (L20, L21, L22, L24, L26, B)
- **Pôle Emploi** > Julien Olive (L26)

Zones d'activité et commerciales :

- **Centre commercial Canto Perdrix** > Auchan (L21, L24, A)
- **Centre commercial Croix Sainte** > Intermarché (L22, L31)
- **Zone d'activité d'Ecopolis Sud** > Vaucanson / Thimonier / Edison / Thimonier haut Ulysse / Carré d'as (L23)

Miramas :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Gare SNCF (L1, L10, L11, L13, L25)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Office de tourisme** > Gare SNCF (L1, L10, L11, L13, L25)
- **Théâtre de la Colonne** > Théâtre / Cocteau (L10)
- **Cinéma le Comédia** > Briand Centre-Ville (L10, L13), Charles de Gaulle (L11)
- **Médiathèque** > Médiathèque (L10)
- **Miramas le Vieux** > Miramas le Vieux (L11)
- **Parc de la Poudrerie** > Poudrerie (Allô le bus)

Déplacement :

- **Gare SNCF** > Gare SNCF (L1, L10, L11, L13, L25)
- **Boutique Ulysse** > Gare SNCF (L1, L10, L11, L13, L25)

Enseignement secondaire et supérieur :

- **Collège Albert Camus** > Camus (L10)
- **Collège Miramaris** > Cadran Solaire / Rousse Molière (L10)
- **Collège La Carraire** > Briand-Centre-Ville (L10, L13)
- **Lycée d'enseignement Agricole Privé Fontlongue** > Fontlongue (L11, L13)
- **Lycée Professionnel Les Alpilles** > Royaume-Uni/Les Alpilles (L10)
- **Lycée Jean Cocteau** > Théâtre / Cocteau (L10)

Sanitaire et Social :

- **Maison de l'emploi** > Gare SNCF (L1, L10, L11, L13, L25)

Zones d'activité et commerciales :

- **Centre commercial Intermarché** > C Cial Nord (L10)
- **Centre commercial Carrefour Market** > C Cial Sud (L10)
- **Plateforme logistique Clésud** > Clésud (Allô le bus)

Port-de-Bouc :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Hôtel de Ville (L2, L22, L28, L32)
- **Maisons des services publics** > Les Combattants (L2), La Poste (L2, L22, L28, L32)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Office de tourisme** > Hôtel de Ville (L2, L22, L28, L32)
- **Théâtre Le Sémaphore** > Sémaphore (L28), Turenne (L22)
- **Cinéma Le Méliès** > Hôtel de Ville (L2, L22, L28, L32) / Sécurité sociale (L2, L22, L28, L32)
- **Médiathèque** > Sémaphore (L28), Turenne (L22)
- **Capitainerie** > Pilotage (L22)

Déplacement :

- **Gare SNCF** > Gare (L2, L22, L28, L32)
- **Boutique Ulysse** > Respelido (L2, L22, L28, L32)

Enseignement secondaire et supérieur :

- **Collège Frédéric Mistral** > Plage des Ours (L32)
- **Collège Paul Eluard** > Paul Eluard (L2, L22, L32)
- **Lycée Professionnel Charles Mongrand** > Mongrand / CFA Rol Tanguy (L28, L32)
- **Lycée Professionnel Jean Moulin** > Lycée Jean Moulin (L22, L32)
- **CFA Henri Rol Tanguy** > Mongrand / CFA Rol Tanguy (L28, L32)

Zones d'activité et commerciales :

- **Centre commercial Carrefour** > C Cial Carrefour (L2, L28, L31, L32)
- **Zone d'activité de la Grand'Colle** > Peyre, Merindole, Les Pins, L'Engrenier, ESAT, Engrenier Haut, Garrigue (L28)

Port-Saint-Louis-du-Rhône :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Hôtel de ville (L1, L2, L3)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Office de tourisme** > La Tour (L3)
- **Médiathèque** > Ambroise Croizat (L3)
- **Espace Gérard Philipe** > Stade (L1, L2) Guy Moquet (L3)
- **Carteau** > Carteau (L3)
- **Olga** > Olga (L3)

Déplacement :

- **Boutique Ulysse** > Parking de Provence/ La Fontaine (L1, L2, L3)

Enseignement secondaire et supérieur :

- **Collège Robespierre** > Collège Robespierre (L3)
- **Lycée Privé Henri Leroy** > Hôtel de Ville (L1, L2, L3)

Sanitaire et Social :

- **Maison de l'emploi** > Chopin (L1, L2, L3)

Zones d'activité et commerciales :

- **Distriport** > Porte de l'Europe, Porte de l'Asie (L1, L2)

Saint-Mitre-les-Remparts :

Administratif :

- **L'Hôtel de ville** > Mairie (L25, L29)

Culture, tourisme, loisirs et sport :

- **Salle de spectacle** > 3ème âge (L29)

Sanitaire et Social :

- **Maison de la jeunesse et du social** > 3ème âge (L29)

Zones d'activité et commerciales :

- **ZAC des Etangs** > ZAC des Etangs (L24, L25, L29), Roseaux, Peupliers, Salicornes (L24, L29), Sorbiers (L24)

Cornillon-Confoux et Grans :

Desserte en transport à la demande

POUR VOS DÉPLACEMENTS

CONNECTEZ VOUS SUR :

www.ulyssereseau.fr

- Pour vos déplacements sur les communes de : Cornillon-Confoux/Fos-sur-Mer/Grans/Istres/Martigues Miramas/Port-de-Bouc/Port-Saint-Louis-du-Rhône/Saint-Mitre-les-Remparts.
- Ce site recense l'ensemble de l'offre de transports et des services du réseau Ulysse.
- Il calcule votre itinéraire d'un point A à un point B et vous informe sur les perturbations en cours.

www.lepilote.com

- Pour vos déplacements à l'échelle du département des Bouches du Rhône.

www.pacamobilite.fr

- Ce site recense l'ensemble des réseaux de transports en commun et de service à la mobilité : car, bus, train, navette, transport à la demande, transports scolaires et Ter à l'échelle de la région PACA.

Bon voyage sur les lignes du réseau Ulysse



Réseau du syndicat mixte des transports
Ouest Étang de Berre

